CONTRE L'EXTRÊME DROITE RACISTE, LA LDH SOUTIENT INDÉFECTIBLEMENT LES AVOCATS ET L'ETAT DE DROIT

COMMUNIOU

PARIS, LE 3 FÉVRIER 2025

Le bulletin identitaire *Frontières* a commis un nouveau brûlot raciste relatif à la défense, devant les juridictions administratives des étrangers exerçant des recours concernant leur situation administrative. Ce sont pêle-mêle la Cour européenne des droits de l'Homme, les juges et le droit au recours qui sont instrumentalisés afin de mettre en œuvre le narratif, tout aussi raciste, de l'invasion migratoire. Une nouvelle étape a été franchie dans l'ignominie puisque cette fois ce sont des listes d'avocats intervenant dans la défense de ces personnes qui sont publiées par le bulletin : leurs noms, le nombre de recours qu'ils pratiquent dans le ressort territorial de chaque tribunal. La pratique n'est pas nouvelle. Lister, nommer, afficher, calomnier revient à accuser ces auxiliaires de justice, dans l'exercice de leur profession, pour susciter la haine, la violence et finalement porter atteinte à l'Etat de droit.





Le droit à un recours devant un juge pour contester une décision de l'administration est un droit fondamental dans toute démocratie. Y porter atteinte est contraire à la séparation des pouvoirs qui permet le contrôle par les juges du respect du droit par l'Etat. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) apporte son soutien indéfectible à toutes ces femmes et ces hommes du droit qui participent, dans des conditions souvent ardues, à la défense des droits des plus fragiles et leur donne l'espoir d'une vie meilleure. L'extrême droite raciste s'exprime dans la plénitude de son histoire violente.

La LDH prend la mesure de l'accélération de cette violence en s'associant aux institutions représentatives de la profession d'avocat pour la défense de ses membres. Elle demande au ministre de la Justice la dénonciation de cette attaque et un engagement clair à poursuivre ceux qui mettent en danger des auxiliaires de justice et portent atteinte, par leur propos, à la justice.